

Port Autonome de Cotonou
N°IFU: 3200800650214
Tél. (+229) 21 31 52 80/Téléfax: 21 31 28 91
E-mail: contact@pac.bj
BP 927 Cotonou – BENIN
www.portcotonou.com

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Cotonou, le 24 Novembre 2020

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RELATIF A LA
PRESTATION DE SERVICE DE CARENAGE DES ENGIN
FLOTTANTS EMERGENCE ; CAURIS ; AMERIQUE ET AGBONON

Référence: AAO N°028/2020/PAC/DG/DPSOI/DT(SEF)/DSRMP du 12 Octobre 2020.

ADDITIF 1

Veillez prendre en compte ce qui suit :

BON A LANCER

Question 1 :

Merci de nous confirmer que vos engins ont une autonomie suffisante pour accéder à notre chantier.

Réponse 1 :

Les quatre engins ont tous une autonomie suffisante pour accéder aux différents chantiers navals dans la sous-région.

Question 2 :

Nous avons aussi besoin d'un plan d'ensemble (général arrangement) et d'un plan de capacité de chaque engin flottant.

Réponse 2: :

Les plans sont disponibles et peuvent être téléchargés en suivant ce lien :
<https://we.tl/t-jGmJy0Oswv>

Question 3 :

Pourriez-vous nous confirmer les différentes taxes que nous devons payer si nous sommes tributaires ?

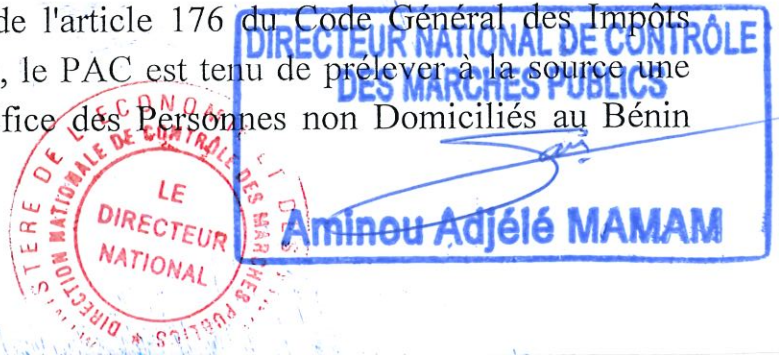
Réponse 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 176 du Code Général des Impôts (CGI) de la République du Bénin, le PAC est tenu de prélever à la source une retenue sur les Impôts sur Bénéfice des Personnes non Domiciliés au Bénin

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE

Cotonou, le 27/11/2020

Pour Lancement Avis d'Appel d'offres



(IBPNDB) aux prestataires étrangers. Cette retenue est fixée à 10% pour les personnes physiques et 12% pour les personnes morales (article 178 du CGI).

Toutefois les prestataires ayant leur foyer fiscal en France, Norvège, Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal, sont exemptés de cette retenue.

Aussi, au regard des dispositions de l'article 261 du CGI, l'adjudicataire étranger est-il tenu de désigner un représentant fiscal domicilié au Bénin qui s'engage à remplir toutes les formalités nécessaires et à exécuter tous les paiements exigibles en ses lieux et place. A défaut, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que les pénalités sont dues par le destinataire ou bénéficiaire des opérations imposables.

Par ailleurs, le titulaire du marché est assujéti au paiement de la redevance de régulation qui s'élève à 0,5% du montant hors taxes du marché. Les droits d'enregistrement du marché s'élèvent à 1% du montant hors taxes du marché et sont à la charge du titulaire.

BON A LANCER

Question 4 :

Est-ce que vous avez un rapport d'inspection de CAT sur l'état des moteurs principaux et groupes électrogènes des engins flottants inclus dans le DAO ?

Réponse 4 :

Une inspection technique a été effectuée par les experts de JA Delmas/CAT le 4 novembre 2020. Veuillez trouver ci-jointe le rapport d'inspection. Veuillez prendre en compte les observations de JA Delmas/CAT dans votre chiffrage en respectant le modèle du DQE inclus dans le DAO.

Tous les documents demandés peuvent être télécharger via ce lien <https://we.tl/t-QuHiyumKzC>

Les soumissionnaires sont informés que la date de dépôt des offres initialement prévue pour le jeudi 03 décembre 2020 est reportée au **jeudi 17 décembre 2020 à 10 heures précises, heure locale, (GMT+1).**



Jan De VOGHT



Johan PAELINCK